

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTRÉAL, 19 OCTOBRE 1889

SOMMAIRE

TEXTE : Entre-Nous, par Léon Ledieu.—Poésie : A une artiste, par Adolphe Poisson.—Instruisons-nous, par J. V. P. du Sault.—Notes historiques.—Biographie de M. l'abbé Antoine-Adolphe Gauvreau, par Victor.—Rencontre, par Ed. Aubé.—L'orateur et le guerrier, par Paul Durand.—Les loisirs d'un homme du peuple.—Promenade à travers l'Exposition, par P. Colonnier.—Connaissances utiles.—Choses et autres.—Variétés.—Récréations de la famille.—Feuilleton : Les Mystères de Panama (suite).

GRAVURES : Beaux-Arts : Un nid.—Vue de l'église du Sacré-Cœur de Montréal.—Portrait de M. l'abbé Antoine-Adolphe Gauvreau, curé de Lévis.—Gravure du feuilleton.

Primes Mensuelles du "Monde Illustré"

1re Prime	50
2me "	25
3me "	15
4me "	10
5me "	5
6me "	4
7me "	3
8me "	2
88 Primes, à \$1	88
94 Primes	\$200

Le tirage se fait chaque mois, dans une salle publique, par trois personnes choisies par l'assemblée. Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront la tirage de chaque mois.



Il y a quelques mois, je vous disais dans une de mes causeries que deux hommes absorbaient presque complètement l'attention publique, en Canada, et que ces deux individus étaient le général Boulanger et Morrisson, le bandit du comté de Mégantic, et il est assez curieux de constater aujourd'hui, que leur carrière publique ait pris fin presque en même temps.

Boulanger, après s'être réfugié à Bruxelles et à Londres, et s'être brouillé avec ses amis et la politique, est venu s'échouer misérablement à Jersey, avec ses quatre chevaux, son secrétaire et une autre personne dont la position sociale est des plus irrégulière.

Morrisson, dont vous connaissez l'histoire, vient enfin de comparaître devant la cour, où il a été jugé par ses compatriotes, et condamné à dix-huit ans de travaux forcés, pour avoir tué l'huissier Warren. Il a encore à répondre à plusieurs autres accusations très graves, comme d'avoir mis le feu à une maison et avoir tiré sur les agents chargés de l'arrêter.

L'un finit comme un aventurier politique qu'il est, l'autre reçoit une partie du chatiment réservé aux bandits de son espèce.

Aucun d'eux n'a brillé dans la carrière qu'il avait choisie, le premier est un faiseur de coups d'état manqués, le second, un faux Rob-Roy, sans but, qui ne laissera aucune légende.

Boulanger n'est plus qu'un soldat indiscipliné, mauvais français et patriote suspect ; Morrisson vient d'endosser la casaque de forçat, uniforme des mauvais citoyens.

L'un voulait fusiller dans les rues de Paris, l'autre tuait sur les grandes routes.

Ces deux hommes se seraient entendus si le hasard les avait rapprochés.

La sentence de Morrisson a paru juste aux uns et conforme au verdict et à la justice, excessive aux autres qui, malgré l'évidence, ne veulent voir en lui qu'une victime. Ces derniers, n'ayant plus la raison pour guide, n'agissent et ne parlent que par fanatisme.

Pour partager leurs idées, il faudrait admettre qu'un Écossais peut impunément tuer un Américain, brûler la maison d'un Canadien et tirer sur un Irlandais et un Français.

C'est un principe un peu barbare pour l'époque où nous vivons.

Du reste, la condamnation n'est pas aussi sévère qu'elle paraît l'être au premier abord, puisque la loi elle-même fournit au condamné le moyen d'abréger le terme de l'emprisonnement que la Cour a déterminé.

Voici la base sur laquelle l'inspecteur des prisons se guide pour récompenser les forçats de leur bonne conduite :

Pour les six premiers mois, six jours de réduction par mois ; pour les mois suivants, sept jours et demi par mois ; et quand le condamné a à son crédit cent vingt jours, on lui accorde un surplus de dix jours par mois, pendant le reste du terme de sa peine ; de sorte qu'une condamnation de dix-huit ans peut-être réduite à un peu plus de douze ans.

Toutefois, il est évident que si le dit Morrisson s'amuse à tuer ses gardiens, à mettre le feu au pénitencier ou à tirer sur ses co-détenus, il pourrait réussir à finir mal.

Ce qu'il a de très curieux dans la fin de ce procès, c'est que nous voyons Morrisson remercier ses avocats avec la plus grande effusion, après la condamnation, en leur disant qu'il leur gardera une reconnaissance éternelle de lui avoir sauvé la tête, puis de constater que le même homme, l'accusé d'hier, le condamné d'aujourd'hui, se plaint de la sévérité du juge.

Il est difficile d'allier ces deux idées, ou plutôt ces manifestations si contraires ; d'un côté il exulte comme un homme sorti d'un mauvais pas dans lequel sa vie était en jeu, de l'autre il pose en victime.

Il faut avouer que nous sommes en présence d'un criminel convaincu de sa faute, ou d'un saltimbanque qui nous la fait à l'innocence.

D'une manière comme de l'autre, le personnage n'inspire guère de sympathie.

Détail très typique : un individu accusé d'un crime ignoble eut fondu en larmes en apprenant la condamnation de son compagnon de cellule, mais là où le spectacle offrit beaucoup plus d'intérêt, ce fut quand le juge prononça la sentence.

Le président rappela au prisonnier qu'il avait été jugé par ses pairs (onze sur douze appartenaient à sa nationalité), et qu'après avoir été très habilement défendu par ses avocats, il avait été convaincu du crime d'homicide volontaire, alors qu'il était accusé d'assassinat, avec recommandation à la clémence de la Cour. Cette recommandation produit toujours son effet, mais l'honorable juge Brooks fit remarquer, avec beaucoup d'apropos, qu'après avoir commis le crime l'accusé s'était dérobé pendant plus de six mois aux recherches de la justice, et qu'il s'était caché dans les bois, défiant toutes les autorités et bravant la société les armes à la main.

Morrisson après avoir ainsi continué une existence d'un caractère tout spécial, avait essayé de tuer les agents mis à sa poursuite, comme le prouve la décision des grands jurés qui ont été chargés de peser, à sa valeur, l'accusation d'un nouveau crime dont il a été accusé.

Ce n'est pas ainsi qu'agit un honnête homme fort de son droit, et prétendant, comme il l'a fait, avoir agi dans le cas de légitime défense.

Puis, après lui avoir fait constater qu'il pouvait, par son repentir et sa bonne conduite, abréger la durée de l'emprisonnement auquel il allait être condamné, il prononça la sentence.

Ces mots de dix-huit ans de pénitencier tombèrent lentement de la bouche du juge, et l'impression que ressentit le condamné fut rude et profonde.

On lui avait dit tant de fois, sans doute, que la condamnation serait légère, on lui avait trappelé

peut être tant d'exemples qui n'avaient aucun rapport avec son affaire, comme celui d'un individu condamné à vingt-quatre heures de prison, pour avoir commis un homicide involontaire, et en défendant sa vie, que toute sa contenance conservait encore un air de défi et de bravade, qui fit bientôt place à l'abattement le plus profond.

Et pour la première fois des larmes coulèrent le long de ses joues. Le bandit pleurait enfin.

En vérité, il était bien temps, et toute cette scène à effet, ne signifiait pas grand chose, quand on pensait à l'homme qu'il avait tué froidement sur la grand'route, à la maison brûlée et ses périls qu'avaient couru les deux braves qui chassaient ce fauve.

La sensiblerie même que montrèrent ses amis à dû laisser bien froids les spectateurs qui préférèrent les honnêtes gens aux chenapans.

Dix-huit ans de pénitencier ! qu'est-ce donc que cela pour un homme qui a privé un bon citoyen de quarante ans de vie, peut-être !

Dix huit ans, dont il fera douze à peine, car nous voyons tous les jours des forçats purger à peine le tiers de leur condamnation.

Il y a un an, un individu portant impudemment un nom noble qu'il avait volé, je ne sais où, sortait du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, au tout de treize mois, après avoir été condamné à cinq ans, pour vol et faux.

Le mois dernier, un ancien caissier de banque voyait les portes du même bagne s'ouvrir devant lui après avoir purgé un peu plus des deux cinquièmes de sa peine.

La condamnation laisse, il est vrai, une terrible tache au front des malheureux qui en sont l'objet, mais il faut remarquer qu'elle est rarement mise à exécution et que les forçats sont trop souvent l'objet d'une sollicitude à laquelle ils ont peu de droits.

Ceci est tellement vrai que déjà les amis de Morrisson se sont empressés de le consoler en lui disant que l'on s'occuperait de lui et qu'il pourrait être certain de ne pas rester bien longtemps au pénitencier.

On mettra tout en œuvre, les questions de nationalité, de religion, on parlera de vengeance, du noble (?) caractère du prisonnier, que sais-je ! mais on le fera bientôt sortir.

Et moi, j'ai toujours devant les yeux le cadavre de ce pauvre Warren, étendu dans la poussière du chemin, de ce malheureux mort dans l'exercice de son devoir, représentant de la loi, qu'une mère, qu'une sœur pleure peut-être dans quelque bourgade du pays voisin !

Ainsi que je l'ai déjà dit, on a essayé, bien à tort, de faire une physionomie particulière de ce Morrisson qui n'est qu'un vulgaire bandit, je le répète.

Hier encore, je lisais une brochure assez mal faite et assez insignifiante, publiée en anglais et dont le thème est les aventures, des plus fausses, de la vie de ce prétendu Rob Roy.

Rien n'est plus faux, mais rien n'est mieux fait pour corrompre les jeunes imaginations qui, voyant la célébrité que l'on donne à un criminel, ne manquent pas de s'éveiller et de rêver même de s'acquérir une renommée semblable.

Faire un roman sur cet individu est une œuvre malsaine, puisqu'il ne peut en résulter rien de bon, mais que cela peut se traduire tout simplement par l'exploitation de la curiosité malade de la foule toujours avide de lectures mauvaises et corruptrices.

Un éditeur peu scrupuleux en ferait son profit, mais que de mauvaises idées répandraient un livre qui donnerait à ce brigand une notoriété à laquelle il n'a pas droit comme criminel et qu'il doit répudier lui-même si le repentir a pris sur lui.

Un de mes amis, qui croit aux revenants, m'affirme avoir vu l'ombre de l'amiral Nelson danser en rond autour de son monument, place Jacques Cartier, pendant la nuit qui a suivi la dernière réunion du comité d'inondation.

Cette démonstration chorégraphique de l'illustre marin a bien sa raison d'être.

Il paraît, en effet, que l'exécution de certains

projet
déplaç
si long
et aux
Au
grand
le no
jours
et je
celle
roisse
faite
Si é
ce sou
conten
1870,
qu'il
nos ai
assez
ment.
Quo
démér
temen
été as
Qu
moind
sa dis
* *
les fra
ai déj
jour
Par
M. le
contre
nom t
Je
classé
Gasté
ex-gou
Ce
a épo
grand
lués
Les
de Ma
Un
laille.
M.
gnac,
Dar
Rhôn
marqu
On
assez
* *
Victo
accor
quoiqu
gens y
Bas
qui so
encor
L'a
ne du
dit qu
geant.
Le
fondé
gique
D'heb
daire
paraît
peau
lux
imprim
droit.
rité, le
de gra
meille
Not
succès